



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(15)/8
24 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quinzième réunion directive
Genève, 27 juin 1997

COMPTE RENDU SYNOPTIQUE DES TRAVAUX DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DEVELOPPEMENT A SA QUINZIEME REUNION DIRECTIVE
(27 juin 1997)

Etabli par le secrétariat de la CNUCED *

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté, sans modification, l'ordre du jour provisoire de sa quinzième réunion directive, distribué sous la cote TD/B/EX(15)/1.

*En attendant la distribution du rapport final du Conseil du commerce et du développement sur sa quinzième réunion directive (à paraître sous la cote TD/B/EX(15)/..), le secrétariat a établi le présent compte rendu synoptique des travaux de cette réunion à l'intention des délégations et d'autres utilisateurs pour leur information. Le rapport final contiendra un résumé des déclarations prononcées sur les divers points de l'ordre du jour.

Point 2 : Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :

a) Rapports des commissions sur leur première session

i) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa première session (6-8 novembre 1996 et 19-21 février 1997)

Décision

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa première session (TD/B/44/5-TD/B/COM.1/6) et a fait siennes les deux conclusions concertées figurant à l'annexe I de ce rapport.

ii) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa première session (18-22 novembre 1996 et 7 février 1997)

Décision

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa première session (TD/B/44/4-TD/B/COM.2/4) et a fait siennes les conclusions concertées figurant à l'annexe I, étant entendu que le statut de la Réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence et du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et leurs liens avec les autres réunions d'experts de la Commission continueraient de faire l'objet de consultations de la part du Président du Conseil.

Liste des orateurs

1. Mexique (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)
2. Brésil
3. Chine
4. Pays-Bas (pour l'Union européenne)
5. Maroc (pour le Groupe africain)
6. Pakistan

iii) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session (20-24 janvier 1997)

Décision

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session

(TD/B/44/2-TD/B/COM.3/4) et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans les annexes I et II de ce rapport.

- iv) Débat sur le fonctionnement du nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en particulier les commissions et les réunions d'experts, depuis la neuvième session de la Conférence

Liste des orateurs

1. Secrétaire général de la CNUCED
2. France (Président de la Commission 1)
3. Costa Rica (Président de la Commission 3)
4. Suisse
5. Pays-Bas (pour l'Union européenne)
6. Norvège
7. Maroc (pour le Groupe africain)
8. Afrique du Sud
9. Turquie

- b) **Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session (16-17 janvier et 21-23 mai 1997)**

Liste des orateurs sur le point 2 b)

1. Norvège (Président du Groupe de travail)
2. Secrétaire général adjoint de la CNUCED
3. Mexique (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)
4. Pays-Bas (pour l'Union européenne)
5. Etats-Unis d'Amérique
6. Secrétaire général adjoint de la CNUCED (réponse)

Décision concernant le point 2 b)

Le Conseil a pris note des résultats des travaux de la vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, qui avaient porté essentiellement sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 ¹.

¹Les conclusions concertées et le résumé établi par le Président, adoptés par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa vingt-neuvième session le 16 juin 1997, étaient disponibles sous la cote TD/B/WP/L.77. Par la suite, le rapport intégral du Groupe de travail sur sa vingt-neuvième session a été publié sous la cote TD/B/EX(15)/6-TD/B/WP/101.

**c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la
préparation d'une réunion avec des acteurs du développement**

Liste des orateurs sur le point 2 c)

1. Secrétaire général de la CNUCED
2. Pays-Bas (pour l'Union européenne)
3. Ethiopie
4. Madagascar
5. Turquie
6. Brésil
7. Secrétaire général de la CNUCED (réponse)

Décision concernant le point 2 c)

Le Conseil a pris note de la déclaration du Secrétaire général de la CNUCED et des observations présentées par des délégations ².

**d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en
oeuvre des propositions figurant dans les conclusions
concertées 436 (XLIII) du Conseil : le développement de
l'Afrique**

Liste des orateurs sur le point 2 d)

1. Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique
2. Maroc (pour le Groupe africain)
3. Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique (réponse)

Décision concernant le point 2 d)

Le Conseil a pris note du "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : Le développement de l'Afrique" (TD/B/EX(15)/2), ainsi que des observations présentées par le porte-parole du Groupe africain.

Point 3 : Autres questions relatives au commerce et au développement :

**a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce
international CNUCED/OMC sur sa trentième session
(21-24 avril 1997)**

Liste des orateurs sur le point 3 a)

1. Maroc (Président du Groupe consultatif commun)
2. Singapour (pour le Groupe asiatique et la Chine)

²La déclaration du Secrétaire général de la CNUCED relative à la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement est reproduite dans l'annexe I.

Décision concernant le point 3 a)

Le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trentième session (ITC/AG(XXX)/164), qui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(15)/4).

- b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session (2-6 décembre 1996)**

Décision concernant le point 3 b)

Le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session (TD/B/IGE.1/4) et a fait sienne la recommandation qui y figurait de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence diplomatique qui aurait pour tâche d'examiner et d'adopter une convention relative à la saisie conservatoire des navires de mer.

En réponse à une question du représentant du Japon concernant les dates de la conférence diplomatique proposée, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la recommandation du Groupe intergouvernemental conjoint d'experts ainsi que les décisions du Conseil du commerce et du développement et du Conseil de l'OMI seraient tout d'abord soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies. Sur décision de l'Assemblée générale, une conférence diplomatique pourrait avoir lieu courant 1998.

Point 4 : Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Décision concernant le point 4

- a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil a noté qu'aucune demande de désignation n'avait été présentée.

- b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil a approuvé les demandes présentées par deux organisations non gouvernementales et a décidé, conformément à la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, de désigner et de classer ces deux organisations aux fins de l'article 77 du règlement intérieur et conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de sa décision 43 (VII), comme suit :

Catégorie spéciale : International Group of Protection and Indemnity Associations (TD/B/EX(15)/R.1/Add.1) - organisation autorisée à participer aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce

et du développement; International Chromium Development Association (TD/B/EX(15)/R.1/Add.2) - organisation autorisée à participer aux travaux de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. Les documents cités plus haut sont désormais disponibles sans restriction.

Le Conseil a également approuvé le classement révisé des organisations non gouvernementales de la catégorie spéciale présenté dans l'annexe II du document TD/B/EX(15)/3, qui correspondait au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED mis en place après la Conférence de Midrand.

Le Conseil a noté que, à la lumière de l'adoption de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social sur les relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, le secrétariat de la CNUCED avait préparé une révision des arrangements relatifs à la participation d'organisations non gouvernementales aux activités de la CNUCED - TD/B/EX(15)/3 et Corr.1. Il a décidé de renvoyer une décision sur cette question à sa dix-neuvième réunion directive.

Après avoir entendu la présentation, par le Conseiller juridique principal de la CNUCED, de la note du secrétariat ³, et conformément aux recommandations qu'il avait lui-même formulées à sa séance du 27 juin 1997, le Conseil a pris acte de la note du secrétariat intitulée "Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED" (TD/B/EX(15)/3 et Corr.1) et a prié le secrétariat de lui faire rapport à sa dix-neuvième réunion directive sur la mise en oeuvre de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, du 25 juillet 1996.

Il a également noté que, conformément aux dispositions des sections III et IV de sa décision 43 (VII), et après consultation des gouvernements des pays intéressés (Afrique du Sud, Royaume-Uni et Inde), le Secrétaire général avait inscrit au Registre des organisations nationales non gouvernementales les trois organisations nationales suivantes : Land and Agriculture Policy Centre (LAPC), Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD) et Consumer Unity and Trust Society (CUTS). Des renseignements généraux sur ces trois organisations avaient été fournis au Conseil dans les documents TD/B/EX(15)/L.1, L.2 et L.3.

Le Conseil a également pris note du changement de nom d'organisations autorisées à participer aux travaux de la CNUCED : la Fédération des industries de corderie-ficellerie de l'Europe occidentale (EUROCORD), qui avait été classée dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa vingt-quatrième session, s'appelait désormais Fédération des industries européennes de corderie-ficellerie et des filets, tout en conservant l'acronyme EUROCORD; l'Institut mondial EDI, qui avait été classé dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa quarantième session, s'appelait désormais Institut mondial du commerce électronique.

³Pour la déclaration du Conseiller juridique principal de la CNUCED, voir l'annexe III.

Point 5 : Questions diverses

a) Adoption de la stratégie de coopération technique de la CNUCED

Décision concernant le point 5 a)

Suite à l'accord auquel étaient parvenus les Etats membres au cours de consultations informelles, le Conseil a décidé d'adopter le texte de la stratégie de coopération technique de la CNUCED figurant dans la partie A du document TD/B/EX(14)/3⁴.

Liste des orateurs sur le point 5 a)

1. Mexique (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)
2. Suisse
3. Pays-Bas (pour l'Union européenne)
4. Japon
5. Norvège
6. Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique (réponses)
7. Suisse (point spécifique)

b) Politique de publication de la CNUCED

Décision concernant le point 5 b)

A la lumière de l'accord établi lors des consultations informelles du Président sur cette question, le Conseil a décidé, conformément au paragraphe 107 a) du document final de Midrand, qu'il examinerait, après avoir tenu des consultations, la politique de publication de la CNUCED à sa seizième réunion directive.

c) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement

Décision concernant le point 5 c)

Suite à la candidature présentée par le coordonnateur du Groupe D, le Conseil a désigné S.E. M. Goce Petreski (l'ex-République yougoslave de Macédoine) au poste de président du Conseil à sa quarante-quatrième session.

Le Conseil a noté que le Président avait reçu les candidatures des représentants des pays suivants aux postes de rapporteur et de vice-président :

⁴Texte initialement soumis au Conseil à sa quatorzième réunion directive, le 24 mars 1997.

Rapporteur : Thaïlande

Vice-Présidents ⁵ : Brésil
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Iran (République islamique d')
Irlande
Jamaïque
Norvège
Pays-Bas

Le Président a annoncé qu'il avait été informé de la candidature de la France au poste de président du Comité de session I.

d) Communication du Royaume-Uni

Le Président a attiré l'attention sur la communication distribuée à la demande du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, relative à la question de la responsabilité internationale concernant Hong-kong (TD/B/EX(15)/7).

e) Colloque régional pour l'Afrique : Les accords internationaux d'investissement dans la perspective du développement

Faisant rapport sur le colloque régional organisé à Fès (Maroc) les 19 et 20 juin 1997, le représentant du Maroc a lu le "Message" adopté par les participants au colloque et a demandé que ce texte figure in extenso dans le rapport final du Conseil sur sa quinzième réunion directive ⁶.

Point 6 : Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive

Conformément à l'usage, le Conseil a autorisé le Rapporteur, sous l'autorité du Président, à établir le rapport sur sa quinzième réunion directive ⁷.

⁵Deux postes restent à pourvoir.

⁶Pour le message, voir l'annexe II.

⁷Le rapport final sera distribué sous la cote TD/B/EX(15)/9.

ANNEXES

Annexe I

**DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CNUCED SUR LA PREPARATION
D'UNE REUNION AVEC LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. L'organisation d'une réunion de tous les acteurs du développement, dont je vais vous parler aujourd'hui, fait suite à la proposition que j'avais présentée à la neuvième session de la Conférence en vue de faire participer la société civile aux activités de la CNUCED. J'avais lancé l'idée d'établir un nouveau mécanisme institutionnel qui facilite le concours des éléments les plus dynamiques de la société civile mondiale, en particulier du secteur privé, des centres de recherche, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. Après des débats intenses, la Conférence a accepté que l'on mette cette idée à l'essai et que je convoque moi-même une première réunion avec tous les acteurs du développement.
2. Au paragraphe 119 du "Partenariat pour la croissance et le développement", la Conférence s'est félicitée "de la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une réunion avec des acteurs du développement pour qu'ils le conseillent. Cette réunion devrait être financée au moyen de ressources extrabudgétaires". Elle a invité le Secrétaire général de la CNUCED "à informer le Conseil des préparatifs de la réunion lors de sa prochaine session ordinaire, et à lui en communiquer ultérieurement les résultats".
3. La question a été inscrite à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement sous le titre "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement" (point 7 a)). A sa 881ème séance, le 18 octobre 1996, le Conseil, après avoir entendu le rapport verbal du Président du Comité de session II et pris l'avis du Bureau, a décidé de remettre l'examen de ce point à sa prochaine session.
4. A sa quatorzième réunion directive, le 24 mars 1997, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quinzième réunion directive en même temps que celui de sa quarante-quatrième session, et a décidé d'examiner la question à cette réunion.
5. Environ un an après Midrand, l'idée qu'au XXIe siècle la société civile devrait prendre une part plus active aux travaux de l'ONU a fait son chemin et je suis heureux de voir que pratiquement toutes les organisations internationales - non seulement celles du système des Nations Unies mais aussi les autres - poursuivent aujourd'hui cet objectif. Ce qui était nouveau en décembre 1995 est en train de devenir une préoccupation commune des organisations internationales. Vous n'êtes pas sans savoir qu'indépendamment de ma proposition, M. Kofi Annan a souligné qu'il attachait une grande importance à cette question dans le cadre de la réforme et de la revitalisation de l'ONU.

6. L'Organisation tout entière doit donc se mettre à la tâche. La question se pose depuis longtemps déjà de savoir comment admettre de nouvelles voix au chapitre, en particulier dans le domaine économique et social, mais les efforts déployés à cet égard n'ont pas été très fructueux. La leçon à en tirer est qu'il n'y a pas de formule universelle ni de solutions toutes faites, vu la complexité des problèmes juridiques, politiques et pratiques à régler. Il faut procéder de façon progressive, après mûre réflexion. C'est dans cette optique qu'il faut considérer mes suggestions concernant la participation de la société civile aux travaux de la CNUCED. Elles représentent une contribution modeste mais réaliste à une réforme graduelle qui ne fait que commencer. Comme dit le proverbe italien, "*Chi va piano va sano e va lontano*".

7. Les questions qui se posent touchent à l'essence même de l'ONU en tant qu'organisation internationale. Les réponses doivent encore mûrir et il faut laisser à l'Assemblée générale le temps d'y réfléchir, avec la collaboration étroite du Secrétaire général lui-même. Cela dit, nous avons affiné ma proposition initiale pour tenir compte des préoccupations légitimes des Etats membres quant à ses incidences institutionnelles, et sommes parvenus à une conclusion qui, je l'espère, rencontrera l'assentiment général.

8. Notre coopération avec la société civile sera fondée sur l'expérience pratique que nous avons acquise en exécutant avec des gouvernements, le secteur privé et des ONG des projets concrets qui ont contribué effectivement au développement. C'est pourquoi nous avons décidé d'appeler notre initiative "Partenaires de développement". Nous entendons organiser une réunion de partenaires de développement en 1998 et je vais vous expliquer comment nous pensons procéder.

9. On parle aujourd'hui beaucoup de "partenariat" mais, généralement, ce mot est encore vide de sens. Il faut, à notre avis, donner à l'expression "partenaires de développement" un sens concret. C'est pourquoi nous nous emploierons à faire de la réunion de l'an prochain une assemblée consacrée non pas à faire des déclarations ou à examiner des documents, mais à approuver des projets de partenariat bien précis. Il ne sera pas question de consacrer un seul instant à la négociation d'un texte final.

10. La réunion des partenaires de développement devrait contribuer à la préparation de la dixième session de la Conférence. Le moment venu, nous serons ainsi à même de vous présenter des exemples réels des partenariats pouvant être établis entre la CNUCED et la société civile, de leurs modalités pratiques et de leurs résultats. Cela permettra d'asseoir sur des bases solides tout débat quant aux moyens de faire de ces partenariats une méthode de travail courante à la CNUCED. Ces exemples montreront aussi que l'organisation s'attache à répondre aux besoins des pays en développement et sait mobiliser les capacités intellectuelles et techniques, la volonté politique et les ressources voulues pour les satisfaire.

11. J'attends deux types de résultats de la réunion de partenaires pour le développement. Premièrement, ceux-ci devront réfléchir ensemble au développement. La réunion devrait offrir au secteur privé, aux centres de recherche, aux milieux universitaires, aux ONG et au secteur public l'occasion de contribuer à une meilleure compréhension de certains problèmes de

développement liés au commerce et à l'investissement, ainsi qu'à la recherche de solutions novatrices.

12. Deuxièmement, la réunion devrait déboucher sur des partenariats concrets qui permettent à la CNUCED de profiter de l'efficacité, des idées et, il faut l'espérer, des ressources (non seulement matérielles, mais encore humaines) de certains des acteurs privés dont les décisions en matière de commerce, d'investissement et de technologie influent de façon décisive sur le développement. Il s'agit là d'un potentiel que les organisations internationales oeuvrant au développement n'ont pas encore exploité. Nous ne ménagerons aucun effort pour inverser la tendance actuelle à la baisse des sources traditionnelles d'aide au développement, mais nous ne pouvons plus faire abstraction des immenses possibilités offertes par le secteur privé. Ses ressources, jointes à la créativité d'autres acteurs de la société civile, nous aideront à concevoir et à mettre en oeuvre de nouveaux outils de développement.

13. Le thème de la réunion des partenaires pour le développement sera "Les marchés et le développement". Je l'ai choisi parce qu'il englobe tous les aspects essentiels de la nouvelle démarche suivie par la CNUCED pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité, et aussi parce qu'il s'agit de faire appel à la contribution non seulement des gouvernements, mais encore de tous ceux qui façonnent les marchés. L'économie de marché est aujourd'hui le cadre du développement, et je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi elle joue désormais un rôle central.

14. Ce thème sera subdivisé en deux grands sujets : "Penser ensemble pour le développement" (nous demanderons aux partenaires d'engager une réflexion commune sur des problèmes qu'ils peuvent contribuer à résoudre) et "Agir ensemble pour le développement" (examen d'un nombre limité de projets de partenariat concrets).

15. Pour ce qui est de "Penser ensemble pour le développement", nous pourrions notamment étudier les meilleurs moyens d'adapter les mécanismes du marché aux stratégies de développement. Nous pourrions, par exemple, nous pencher sur les questions suivantes :

a) **Mondialisation, inégalité et pauvreté.** Les choix des sociétés dans le domaine de l'investissement et de la technique influent sur la physionomie de l'économie mondiale. Nous devrions examiner ce phénomène dans la perspective de l'efficacité, mais prendre aussi en considération les craintes des gens concernant les conséquences du changement et réfléchir aux moyens de trouver ensemble des réponses aux questions éthiques, écologiques et sociales que soulèvent le commerce et l'investissement. Comment les entreprises, les ONG, les gouvernements et la CNUCED peuvent-ils ensemble concevoir des mesures de stimulation du marché qui tiennent compte des impératifs tant sociaux que commerciaux ? Nous avons à ce sujet plusieurs idées dont nous aimerions discuter avec nos partenaires.

b) **Une société consciente des nécessités du développement.**
Les partenaires de communication et de développement pourraient examiner le rôle des médias dans le développement économique. Comment les médias et même la publicité peuvent-ils contribuer à créer un climat général propice au

développement ? On pourrait étudier les moyens d'améliorer l'accès des pays du tiers monde à l'information économique en vue d'un développement vraiment mondial, et en particulier faire des propositions novatrices concernant la coopération entre les médias internationaux, les entreprises de communication et la CNUCED.

16. Pour ce qui est d'"Agir ensemble pour le développement", notre intention est de présenter un nombre limité de projets de partenariat pilotes, faisant appel au concours d'entreprises privées, des milieux universitaires, d'ONG et du secteur public. Nous pouvons déjà nous appuyer sur l'expérience concrète acquise dans certains domaines. Grâce à ces projets, nous espérons trouver de nouvelles ressources pour le développement. Ils seront sélectionnés selon trois critères : premièrement, ils devront être en rapport avec des programmes de travail très largement soutenus par les Etats membres; deuxièmement, la CNUCED devra avoir un avantage comparatif dans l'analyse des questions considérées; troisièmement, il faudra que les projets suscitent hors de la CNUCED un intérêt suffisant pour que l'on puisse compter sur un réseau de compétences extérieures au stade de leur exécution.

17. Les projets de partenariat proposés s'articuleront autour de différents axes. En voici quelques exemples, mais il pourrait encore y avoir des ajouts et des modifications :

a) **Profit et développement** : Ce thème sera subdivisé en plusieurs questions comme :

- "Le commerce, le développement et la biodiversité", le but étant de créer des partenariats entre des entreprises de pays développés et de pays en développement, des gouvernements et des ONG pour stimuler le biocommerce et la bio-industrie et aider les pays du tiers monde à jouer un rôle accru sur le marché des produits biologiques.
- "Le financement des produits de base et la gestion des risques", avec l'établissement de partenariats entre des associations de producteurs, des banques et autres institutions financières et des gouvernements pour aider les pays en développement à utiliser de nouveaux instruments financiers sur les marchés de produits de base.

b) **Capitaux privés pour des micro-banques**. Les participants à la réunion examineront un des principaux obstacles au développement des entreprises du secteur parallèle et des micro-entreprises. Des partenariats seront établis selon le modèle mis au point par la CNUCED avec la coopération du Gouvernement luxembourgeois et de la Banque internationale du Luxembourg. Des banques internationales, des services de gestion de biens et des gouvernements collaboreront avec des organismes de micro-financement pour les aider à se procurer plus facilement des ressources sur les marchés internationaux de capitaux. On créera des fonds de placement pour canaliser les investissements privés (rémunérés au taux du marché) vers les micro-banques et les organismes à but non lucratif qui financent des micro-entreprises et des entreprises du secteur parallèle dans les pays en développement. Dans ce cas particulier, ce qu'il y a de nouveau par rapport

aux projets mis en oeuvre par la Banque mondiale et d'autres institutions est que pour la première fois on fera appel au concours d'une banque privée et les investissements ne proviendront pas du secteur public.

c) **Création d'un réseau mondial d'établissements universitaires pour la formation au commerce et à l'investissement.** Les projets de partenariat étayeront les efforts nationaux et internationaux de formation dans le domaine du commerce international et de l'investissement, avec l'instauration de liens nouveaux entre la CNUCED et certains grands établissements universitaires et instituts de recherche du monde entier. Ils porteront notamment sur l'organisation de stages de formation et de cours dans des domaines spécialisés - diplomatie commerciale, négociations concernant l'investissement, technologie, efficacité commerciale, etc. - et sur le télé-enseignement. La semaine dernière, j'ai justement fait une expérience très intéressante en participant à une vidéoconférence sur la diplomatie commerciale, organisée par le Monterey Institute for Commercial Diplomacy (Californie) en collaboration avec l'Université de San Diego : les conférenciers se sont adressés à un auditoire de 30 000 personnes dans plusieurs pays en développement. Il est surprenant qu'aussi peu de ressources soient consacrées à la formation aux négociations dans le domaine du commerce et de l'investissement, qui revêt pourtant une extrême importance pour les pays en développement. Je suis convaincu que les possibilités offertes par les nouvelles techniques sont pratiquement illimitées, et nous entendons bien les exploiter dans toute la mesure possible grâce à ces projets de partenariat.

d) **Commercer intelligemment : partenariats pour le commerce électronique.** Forte du succès de son réseau mondial de pôles commerciaux, la CNUCED établira des partenariats visant à aider les entreprises des pays en développement, en particulier celles des PMA, à s'intégrer dans le commerce électronique qui deviendra sans doute la principale source de valeur et de richesse au XXI^e siècle. On créera notamment des associations pour promouvoir un commerce électronique sûr, on conclura des alliances pour concilier les intérêts des grandes sociétés d'informatique et des petites et moyennes entreprises, et on renforcera les capacités de négoce électronique.

e) **Suite donnée à "Africa Connect".** Comme vous le savez, la réunion "Africa Connect" a été organisée parallèlement à la neuvième session de la Conférence pour promouvoir et faciliter de nouveaux flux d'investissement vers l'Afrique. Il importe d'étudier la suite donnée à cette réunion.

18. Les questions qui seront examinées par les partenaires de développement peuvent être affinées; on ajoutera peut-être un ou deux thèmes à la liste, concernant en particulier le développement des entreprises. Les délégations peuvent bien entendu me présenter des observations ou des propositions par l'intermédiaire du secrétariat. De plus amples renseignements sur la réunion (programme journalier, liste préliminaire des participants, etc.) vous seront donnés à la prochaine réunion de haut niveau du Conseil économique et social.

19. La réunion des partenaires de développement devrait se tenir en novembre 1998 et durer quatre jours ouvrables.

20. La ville de Lyon, en France, a proposé d'accueillir cette réunion. Des pourparlers sont en cours entre le secrétariat et les autorités locales, et nous espérons parvenir bientôt à un accord mutuellement satisfaisant. Lyon pourrait mettre à notre disposition d'excellents services de conférence (les mêmes que pour la réunion du G-7 en 1996) et sa Mairie historique.

21. J'aimerais aussi remercier publiquement de son soutien le maire de Lyon, M. Raymond Barre, ancien Premier Ministre de la France. M. Barre qui, entre autres faits notables, a été un des principaux artisans du Forum de Davos rassemblant le secteur privé et les gouvernements, s'est déclaré prêt à contribuer aux préparatifs de la réunion.

Annexe II

**SYMPOSIUM REGIONAL POUR L'AFRIQUE
LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX TRAITANT DES INVESTISSEMENTS :
LA DIMENSION DÉVELOPPEMENT**

Message de Fès *

Les participants ont exprimé leurs remerciements aux représentants de la CNUCED pour avoir organisé le "Symposium régional : Afrique. Les instruments internationaux traitant des investissements : la dimension développement", à Fès, les 19 et 20 juin 1997, ainsi qu'au Gouvernement du Maroc pour l'avoir accueilli. Le Symposium a réuni 51 représentants de 21 pays d'Afrique et 17 observateurs d'organisations régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut islamique africain-américain et l'Union du Maghreb arabe, ainsi que des représentants du Gouvernement de la Norvège et de la Commission européenne. Les participants ont également exprimé leur gratitude au Gouvernement de la Norvège et à la Commission européenne ainsi qu'au Gouvernement de l'Australie pour leur soutien financier à cet événement.

Les participants ont constaté que les discussions sur l'investissement deviennent de plus en plus intenses sur le plan international, ainsi que les délibérations du Symposium l'ont reflété, et ont conclu que les pays ont besoin d'être préparés à participer à ces discussions de manière effective afin de préserver et faire valoir leurs propres intérêts. La nécessité de connaître l'éventail des questions considérées afin d'être dans la meilleure position pour définir leurs propres intérêts a également été soulignée.

Les participants ont également constaté que, bien qu'il existe plusieurs instruments sous-régionaux en matière d'investissement, il n'y a pas d'accord global au niveau du continent dans le cadre duquel les pays africains pourraient traiter des questions des arrangements en matière d'investissement, analyser les questions y afférentes d'une manière approfondie et identifier leurs propres intérêts. En comparaison avec les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de l'OCDE, l'Afrique éprouve un handicap à cet égard.

Par conséquent, les participants ont noté que les événements tels que ce Symposium ont une importance fondamentale pour ces pays et ont exprimé leur souhait qu'un autre symposium de même nature soit organisé pour l'Afrique, pour examiner davantage et en profondeur les questions importantes ayant trait aux arrangements internationaux et, spécialement, leur dimension de développement. Un tel symposium profiterait largement des études techniques sur les questions fondamentales que la CNUCED prépare actuellement.

*Texte français adopté à Fès, reproduit tel quel avec seulement quelques modifications de forme.

Dans ce contexte, il est nécessaire de reconnaître que les pays les moins avancés ont besoin d'une attention particulière et d'une assistance spéciale dans ce domaine. Par conséquent, les participants encouragent la CNUCED à explorer la possibilité de la tenue d'un symposium sur ces questions, spécifiquement pour les pays les moins avancés.

Les participants ont souligné que le travail de la CNUCED et l'appui qu'elle fournit dans le domaine des arrangements internationaux d'investissement sont d'une importance capitale pour les pays en voie de développement en général, et pour les pays africains en particulier. Ils ont également encouragé les efforts accomplis afin de renforcer la coopération de la CNUCED avec les organisations régionales concernées par ces questions.

Annexe III

**DECLARATION DU CONSEILLER JURIDIQUE DE LA CNUCED
SUR LA QUESTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

Je voudrais formuler quelques observations sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED" (TD/B/EX(15)/3). Environ 170 ONG sont admises à participer aux travaux de la CNUCED. Elles sont énumérées aux pages 12 à 23 de cette note.

Le Conseil du commerce et du développement se prononce sur les demandes de statut consultatif présentées par des ONG en appliquant les critères qu'il a fixés dans sa décision 43 (VII) de 1968. Le texte de cette décision figure aux pages 8 à 11 de la note du secrétariat. Entre autres critères, les ONG qui demandent le statut consultatif doivent avoir une structure *internationale*, c'est-à-dire compter des membres dans plus d'un pays.

Pendant de nombreuses années, le Conseil économique et social a appliqué la même règle. Toutefois, en 1996, il a décidé qu'à l'avenir des organisations non gouvernementales *nationales* seraient également autorisées à participer à ses travaux ainsi qu'à ceux de ses organes subsidiaires.

Le secrétariat propose, dans la note dont vous êtes saisis, que la CNUCED suive l'exemple du Conseil économique et social et décide d'admettre aussi des ONG nationales à participer aux activités de tous ses organes. Il faudrait pour cela apporter aux dispositions reproduites dans ladite note (p. 8 à 11) deux changements qui y sont clairement indiqués.

J'aimerais encore faire une remarque quant à la nature de la participation des ONG aux travaux de la CNUCED. Selon le règlement intérieur, les représentants des organisations agréées peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux séances publiques des organes intergouvernementaux. Ils peuvent faire des déclarations orales ou écrites sur des questions inscrites à l'ordre du jour qui relèvent de la compétence de leur organisation ou auxquelles celle-ci s'intéresse tout particulièrement.
